



## ASSOCIATION DES AMIS DE SAINTE MARIE SUR MER

Réponse à l'enquête publique organisée sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Pornic. (Du 7 octobre au 10 novembre 2022)

L'Association des Amis de Sainte Marie sur Mer souhaite, à travers son Conseil d'Administration, exprimer l'opinion d'un grand nombre de ses adhérents vis-à-vis de l'enquête publique engagée pour le projet de refonte du PLU local.

Le conseil, ne met pas en cause les intentions mais s'interroge sur la **méthode, les moyens utilisés** et **les effets** qui en découlent.

### 1 - La méthode.

Le projet de PLU proposé aux Pornicais ne comporte pas moins de 1000 pages enrichies de documents associés : PADD (projet d'aménagement durable et de développement), OAP (orientation d'aménagement et de programmation) PLH, SCOT, RPL, les ANNEXES et le fameux SPR dont nous reparlons plus bas.

L'ensemble de ces documents nécessitent un déchiffrement plus qu'ardu truffé d'un jargon inaccessible aux citoyens concernés directement par ce projet. (De plus, les textes comportent une nébuleuse d'intentions au périmètre mal défini, rendant impossible toute analyse factuelle)

C'est pourquoi, l'ASM n'a reçu que quelques observations écrites pour une bonne centaine d'observations verbales d'adhérents désorientés, déplorant que nos édiles n'aient pas pris la peine de se mettre à la portée de ses administrés en laissant la main aux technocrates et leur langage « propriétaire » (Les autres associations de quartier semblent être dans le même cas.)

### 2 - Les moyens.

#### **Création d'un SPR à Pornic.**

Afin de se doter d'un outil de contrôle et règlementaire efficace, la municipalité souhaite la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Pornic.

*« Le SPR permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux et d'en tirer les règles adaptées. A Pornic ces règles seront intégrées au PLU »* (communication Mairie de Pornic)

Curieusement, une enquête publique sera lancée début 2023 traitant de l'opportunité de créer un SPR local avec ses règles et les structures afférentes.

La question de la légitimité d'un SPR à Pornic n'étant pas établie, comment peut-on, aujourd'hui, statuer, en novembre 2022, sur ses règles impactant le PLU ?

Le Conseil d'Administration de l'ASM considère que c'est le point central des enjeux tant l'impact sur le futur PLU est potentiellement important.

Si la municipalité invoque quelques cas de constructions litigieuses ou d'abus d'abattage pour justifier la démarche, la grande majorité des propriétaires agissent de façon responsable.

Ils s'expriment :

*« Des centaines de bâtiments, d'arbres, d'escaliers, murs, clôtures, portails et autres points remarquables seront classés, sans la moindre concertation ni même sans avertir les propriétaires du classement et des conséquences qui en découlent »*

*« Des liaisons douces sont prévues sur des territoires privés, également sans même en avertir les propriétaires, qui en assurent seuls l'entretien et peuvent avoir à supporter une responsabilité civile et pénale en cas d'accident. »*

*« On assiste à la confiscation du domaine privé en instituant une réglementation protectrice du patrimoine disproportionnée et culpabilisante. Les propriétaires apparaissent ainsi tous suspects de mauvaise gestion, d'anti-écologie alors que cela fait des années pour la majorité d'entre eux qu'ils ont bâti leurs maisons, qu'ils les entretiennent, les embellissent et les améliorent à leur frais tant pour leur plaisir personnel qu'au profit du plus grand nombre ! »*

*« Ce patrimoine réalisé par les propriétaires actuels ou leurs prédécesseurs est une telle réussite que l'on éprouve aujourd'hui la nécessité de le protéger d'eux-mêmes sans contrepartie. Pourquoi ne pas leur faire confiance ? »*

*« Il deviendrait, aujourd'hui criminel (sans discernement) de toucher à un arbre. Notons que tous ces arbres ont été plantés par les propriétaires depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, alors qu'avant, le littoral n'était qu'une lande sauvage. Ne nous laissons pas entraîner dans la fièvre de l'écologie intégriste. »*

**Le Conseil s'interroge.** Pour contrer quelques abus (très limités en nombre) la municipalité souhaite se doter d'un outil coercitif disproportionné au regard de la situation de Pornic, impactant la totalité des propriétaires suspectés collectivement de déni de conscience.

### 3 - Les effets

L'ASM se doit de témoigner du sentiment de malaise exprimé par ses adhérents devant cette enquête publique.

- Documents inadaptés à un public non averti.
- Anticipations de règles émanant d'un SPR non encore créé officiellement.
- Déconsidération et culpabilisation inutile des propriétaires.

## **Il en découle :**

- Une méfiance grandissante devant le projet de PLU et l'enquête publique qui a visiblement raté son objectif.

## **En conséquence, le Conseil de l'ASM souhaite :**

- Un réexamen approfondi du dossier et le retour à un dialogue compréhensible à travers des réunions publiques d'explication et d'échange auxquelles l'ASM saura apporter sa participation active et un esprit constructif.
- Un débat sur le fond (qui n'a pas eu lieu) sur l'opportunité de se doter d'un label SPR à Pornic.

A Pornic le 10 novembre 2022

Jean-Marc Hainigue  
Pour le Conseil d'Administration de L'ASM

